

Assemblée générale



QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION

8e séance

tenue le

vendredi 18 octobre 1991

à 10 heures

New York

PROCES-VERBAL DE LA 8e SEANCE

Président : M. MROZIEWICZ (Pologne)

puis : M. ALPMAN (Turquie)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC/2.750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Distr. GENERALE

A/C.1/46/PV.8

25 octobre 1991

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINTS 47 A 65 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUS LES POINTS RELATIFS AU DESARMEMENT

Mme MASON (Canada) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais me joindre à ceux qui m'ont précédée pour vous féliciter sincèrement de votre élection à la présidence de la Première Commission. Le Canada et la Pologne ont une tradition d'étroite coopération au sein de cette commission, et nous avons confiance que vos conseils contribueront à une session productive. Vous pouvez être assuré du plein appui de ma délégation.

(L'oratrice poursuit en français)

Notre travail à la session de l'an dernier de l'Assemblée générale s'est fait dans le contexte de la grave situation créée lorsque l'Iraq a occupé le Koweït et qu'il a tenté de l'annexer à son territoire. La campagne expansionniste de Saddam Hussein a été arrêtée par l'action efficace du Conseil de sécurité des Nations Unies agissant avec l'appui de la plupart des Etats membres, dont le Canada. Mais le prix a été terriblement élevé si l'on songe aux pertes de vies, aux dommages à l'environnement et aux souffrances.

Maintenant qu'ont pris fin la guerre du Golfe et la guerre froide, des vagues de démocratisation balayaient diverses régions du monde et d'anciens adversaires concluent des accords historiques pour réduire les stocks d'armes nucléaires et conventionnelles. Par ailleurs, de nombreux différends de longue date se sont aggravés, et des forces destructrices longtemps réprimées sont libérées par le processus de changement rapide et fondamental - un changement qui crée aussi de nouvelles instabilités. Dans ce contexte, il n'a jamais été aussi nécessaire de garantir que les principes de la Charte des Nations Unies régissent l'ordre international naissant. Et jamais les possibilités d'y parvenir n'ont été aussi bonnes. Notre tâche n'est rien de moins que la création d'un nouveau cadre global de sécurité fondé sur la primauté du droit international. Le Canada partage entièrement le point de vue exprimé ici cette semaine par le Secrétaire général adjoint Akashi, à savoir que la communauté internationale doit adopter un concept pluridimensionnel de la sécurité. A cet égard, je voudrais aussi rappeler la

Mme Mason (Canada)

déclaration liminaire du Brésil dans laquelle l'Ambassadeur Sardenberg esquissait les interrelations fondamentales qui existent entre la démocratie, le développement et le désarmement.

Il est manifestement évident que les processus de limitation des armements et de désarmement sont des éléments essentiels du grand processus d'édification et de maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Le Canada est convaincu que la Première Commission a un rôle important, et même irremplaçable, à jouer dans la promotion des objectifs de la limitation des armements et du désarmement. Certains processus sont plus efficacement poursuivis au niveau bilatéral ou régional, mais d'autres objectifs du désarmement, parce que leur réalisation requiert l'appui actif de tous les Etats militairement importants, nécessitent l'attention de la communauté internationale. Il incombe à chacun de nous de redoubler d'efforts pour garantir que cette commission contribue pleinement à l'obtention de progrès sur les questions de désarmement. Nous devons nous efforcer de garantir que le multilatéralisme dans la sphère du désarmement réalise son potentiel positif.

Les actions de l'Iraq pendant la guerre du Golfe ont souligné l'urgente nécessité pour la communauté internationale d'intensifier ses efforts pour contrer efficacement la prolifération des armes de destruction massive et pour trouver les moyens de décourager l'accumulation excessive d'armes conventionnelles. Le Canada s'est engagé à poursuivre énergiquement ces questions, tant dans leur dimension horizontale que verticale.

Mme Mason (Canada)

A la session de printemps de la Commission du désarmement et dans les déclarations liminaires faites devant cette commission, des suggestions concrètes ont été présentées concernant les moyens de mieux utiliser les instances multilatérales de désarmement pour promouvoir un dialogue plus large sur les questions de prolifération. Le Canada accueille favorablement ces propositions et compte les étudier plus en détail.

Dans le domaine des armes nucléaires, le Canada souligne le leadership et la clairvoyance manifestés dans les mesures et propositions unilatéralement annoncées par le Président Bush le mois dernier. Et nous saluons les annonces tout aussi positives faites en retour par le Président Gorbatchev. Ces initiatives audacieuses se fondent sur la solide base établie par le Traité START et démontrent clairement l'engagement des Etats-Unis et de l'Union soviétique de poursuivre sérieusement le désarmement nucléaire. Le retrait des armes nucléaires des navires et des sous-marins est une décision particulièrement heureuse et une mesure que le Canada préconise depuis longtemps.

L'élimination de la plupart des catégories d'armes nucléaires tactiques basées à terre est une autre composante extrêmement positive de ces initiatives et une composante qui renforcera davantage la confiance et la sécurité. La réduction de la cote d'alerte des bombardiers reflète la remarquable atténuation des tensions entre les superpuissances et contribuera aussi à réduire davantage ces tensions.

Le Canada est aussi heureux de noter que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont accepté d'engager des discussions sur les défenses non nucléaires contre les missiles balistiques et d'explorer les possibilités d'accorder une plus grande importance aux systèmes défensifs. Dans ce contexte, le Canada renouvelle son appui au Traité de 1972 sur les missiles antimissiles balistiques.

Pour ce qui est des initiatives pour empêcher la prolifération nucléaire horizontale, il y a eu des développements très positifs depuis un an. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été sensiblement renforcé ces derniers mois par l'adhésion de la Lituanie, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe. Le Canada se réjouit de leur adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et il attend

Mme Mason (Canada)

l'adhésion d'autres pays qui ont décidé de faire cette démarche, comme l'Angola, la Chine, la France et la Namibie. Le Canada félicite aussi l'Argentine et le Brésil pour leur coopération, en consultation avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à l'élaboration d'un régime de garanties trilatérales qui offre la possibilité de satisfaire les besoins de sécurité de la région tout en répondant aux préoccupations globales en matière de prolifération.

Mais il reste des régions où la prolifération nucléaire suscite encore d'importantes préoccupations. L'une de ces régions est la péninsule de Corée, où la République populaire démocratique de Corée refuse toujours d'honorer l'obligation qu'elle a prise, en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de conclure un accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Canada espère qu'un tel accord sera rapidement conclu, ratifié et appliqué.

L'Asie du Sud est une autre région qui suscite des préoccupations au plan de la prolifération nucléaire. Le Canada incite fortement tous les pays de la région qui ne l'ont pas déjà fait à adhérer sans tarder au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Si les Etats de la région ne sont pas encore disposés à adhérer à ce traité, il faudrait prioritairement envisager d'autres mesures pour réduire les tensions causées par la prolifération et pour renforcer la confiance et la sécurité. L'accord bilatéral par lequel l'Inde et le Pakistan se sont engagés à ne pas attaquer les installations nucléaires de l'autre partie en cas de conflit constitue un instrument novateur dont pourraient utilement s'inspirer d'autres initiatives. L'objectif d'un tel processus devrait être de renforcer la confiance et la sécurité en accordant une importance primordiale à la nécessité de garanties de non-prolifération nucléaire susceptibles d'atténuer les préoccupations régionales et internationales.

Le Secrétaire général adjoint Akashi a souligné, dans sa déclaration, l'importance croissante que l'Assemblée générale et la Commission du désarmement accordent au désarmement régional et aux mesures de confiance et de sécurité. Plusieurs délégations, dans leurs déclarations liminaires, ont attiré l'attention sur des exemples concrets de progrès constants dans ce domaine, des progrès qui soutiennent les efforts menés aux niveaux bilatéral

Mme Mason (Canada)

et multilatéral. Comme l'a mentionné mon collègue finlandais, le désarmement régional, ça marche!

Le Canada accorde depuis longtemps une grande importance au renforcement de la confiance et de la sécurité régionales et il continue à jouer un rôle actif sur ce plan dans le contexte de la CSCE. L'une des questions pressantes actuellement posées à la CSCE est la résurgence d'antagonismes nationalistes, ethniques et religieux qui menacent la paix et la stabilité ainsi que la consolidation de la démocratie en Europe. C'est pour cette raison que le Canada a accordé une importance primordiale à la valorisation du mécanisme de la CSCE pour éviter et régler les conflits. Pour pouvoir relever les divers défis posés en Europe, la CSCE doit utiliser tous les outils dont elle dispose, y compris les consultations politiques régulières ainsi que ses nouveaux mécanismes et institutions.

Le Centre de prévention des conflits devrait pouvoir réaliser sa pleine capacité d'aider le Conseil des ministres des affaires étrangères à réduire les risques de conflit. Les missions de médiation, de conciliation, d'établissement des faits, de surveillance et de maintien de la paix devraient toutes faire partie de l'ensemble d'outils offerts aux chefs de gouvernement ou aux ministres des affaires étrangères pour la gestion et le règlement des conflits. Nous croyons qu'il nous faut explorer tous les moyens qui pourraient nous aider à bâtir une Europe démocratique et pacifique.

(L'oratrice reprend en anglais)

Ardent partisan d'un régime de ciels ouverts qui couvrirait la région allant de Vancouver à Vladivostok, le Canada est particulièrement heureux de la décision du 15 octobre de reprendre les négociations au début de novembre. Rappelant la grande priorité que les Etats membres de la Communauté européenne ont attachée au régime des ciels ouverts dans leur déclaration devant cette Commission, nous incitons tous les Etats participants à achever ces négociations avant la réunion qui se tiendra à Helsinki en 1992 dans le cadre du suivi de la CSCE. Nous croyons que la transparence générée par un régime de ciels ouverts contribuera à renforcer la stabilité et à améliorer la prévisibilité et qu'elle facilitera le processus de limitation des armements et de désarmement dans la région couverte.

Mme Mason (Canada)

Le Canada a aussi participé à une nouvelle initiative pour examiner les questions de sécurité à l'Organisation des Etats américains. En juin, l'Assemblée générale de cette organisation a adopté par consensus deux résolutions réclamant une étude sur les questions liées à la sécurité. Nous espérons que cette étude, déjà commencée, appuiera les efforts internationaux pour contrer la prolifération et qu'elle examinera des arrangements régionaux adaptés aux besoins particuliers de l'hémisphère et pouvant déborder ce qu'il est possible de convenir au niveau de l'ensemble de la communauté internationale.

Les trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ont toujours démontré la contribution positive qu'ils peuvent apporter à la promotion du dialogue régional et des mesures susceptibles de renforcer la confiance et la sécurité. Le Département des affaires de désarmement doit aussi être félicité pour avoir parrainé la tenue opportune de conférences sur des questions particulières de désarmement, comme la conférence très fructueuse tenue à Kyoto en mai de cette année.

Un autre domaine d'activité du Département des affaires de désarmement qui intéresse vivement le Canada concerne l'établissement d'une grande base de données regroupant les publications que fournissent les membres sur tous les aspects de la vérification et de l'exécution, comme il était demandé dans la résolution 45/62 F de l'Assemblée générale de l'an dernier. Pendant cette session de la Première Commission, je présenterai au Département des affaires de désarmement et fournirai aux membres de cette Commission une "Bibliographie de la vérification du contrôle des armements" préparée par le Gouvernement canadien. Cette bibliographie, de plus de 1 500 titres, comprend des publications et des documents émanant de gouvernements et d'organisations internationales, ainsi que des rapports sur la question préparés par des chercheurs. Comme je l'ai dit l'an dernier, le Canada espère que d'autres membres ayant une expérience adéquate de la vérification apporteront des contributions similaires. C'est l'appui donné par les Etats Membres qui déterminera largement l'utilité de la banque de données.

Le Canada coparraine chaque année une résolution réclamant la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce qui montre la

Mme Mason (Canada)

grande priorité qu'il attache à la réalisation de cet objectif fondamental. Nous sommes heureux que la session de cette année de la Conférence sur le désarmement ait permis une discussion stimulante sur l'interdiction des essais nucléaires. Et nous saluons le travail utile du Groupe d'experts scientifiques, y compris le deuxième essai technique concernant l'échange global et l'analyse des données sismiques. Nous espérons que cette importante question sera davantage examinée à la session de 1992 de la Conférence du désarmement. Le Canada croit aussi qu'il est temps que les Etats-Unis et l'Union soviétique redoublent leurs efforts pour renforcer les limites déjà posées à leurs essais respectifs. Les mesures unilatérales, aussi heureuses soient-elles, ne peuvent remplacer la négociation de mesures contraignantes menant à une interdiction effectivement vérifiable de tous les essais d'armes nucléaires.

Le cauchemar de la guerre chimique, dont nous avons vu toute l'horreur pendant la première guerre mondiale, a été longtemps considéré comme une chose du passé. Les événements des 10 dernières années, et surtout de l'an dernier, nous ont fait perdre cette illusion. Les négociations menées dans le cadre de la Conférence sur le désarmement en vue de la conclusion d'une convention sur les armes chimiques ont marqué d'importants progrès au cours de l'année dernière. Mais il subsiste d'importantes divergences sur des questions cruciales, divergences qui devront être surmontées avant qu'une interdiction globale, complète et effectivement vérifiable de l'utilisation d'armes chimiques puisse être acceptée. Nous croyons que ces questions pourront être réglées en 1992. Conjointement avec la Pologne, le Canada présentera à la Première Commission un projet de résolution qui, je l'espère, invitera fermement la Conférence sur le désarmement à intensifier ses efforts pour réaliser cet objectif.

Le Canada est particulièrement encouragé par les résultats de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques et à toxines. La communauté internationale s'étant clairement inquiétée du fait que de telles armes auraient pu être récemment utilisées, la Conférence d'examen a permis d'améliorer et d'appuyer sensiblement les mesures de confiance convenues pour améliorer la transparence

Mme Mason (Canada)

dans ces domaines d'activité fort complexes. Ce fut là une grande réalisation qui exigera maintenant, de la part de tous les Etats parties à la Convention, des efforts au niveau national pour donner véritablement sens et effet à ces mesures.

Le Canada est aussi heureux que la question de la vérification de la Convention sur les armes biologiques et à toxines soit examinée en profondeur par un Groupe spécial d'experts gouvernementaux ouvert à tous les Etats parties. Le Canada entend participer activement à cette importante étude.

Le Canada est de même satisfait de l'examen de l'article VIII de la Convention, sous l'angle de son rapport avec le Protocole de Genève de 1925. A la Conférence d'examen, le Canada a annoncé qu'il retirait ses réserves au Protocole de Genève de 1925 pour ce qui concerne les méthodes de guerre bactériologique, et nous avons été heureux que la Conférence d'examen souligne l'importance d'un tel geste.

Comme le représentant de la Norvège l'a mentionné dans sa déclaration à la séance plénière de cette commission, la mise en application des décisions de la Conférence d'examen entraînera des coûts modestes. Surtout à la lumière de l'avertissement du Secrétaire général adjoint Akashi concernant les contraintes très réelles et sérieuses imposées aux ressources du Département des affaires de désarmement, nous espérons, avec la Norvège, que les délibérations de cette commission permettront de trouver un moyen de régler cette question de façon satisfaisante.

Dans sa déclaration à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada, Mme Barbara McDougall, a souligné l'urgence nécessaire de s'attaquer à la prolifération des armes classiques - des armes qui ont infligé tant de souffrances et de dommages dans les 125 guerres que le monde a connues depuis 1950. Il est grandement temps que la communauté internationale s'intéresse à cette question. Dans son rapport de 1991 sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général a exprimé encore une fois ses :

"vives préoccupations au sujet du problème des transferts excessifs et déstabilisateurs d'armes classiques." (A/46/1, p. 12)

Mme Mason (Canada)

Nous croyons qu'il est nécessaire d'engager un processus visant à décourager et à empêcher l'accumulation excessive d'armes classiques. C'est un domaine dans lequel cette commission peut apporter une contribution tangible et valable.

La délégation canadienne collaborera activement avec les autres délégations pour obtenir une résolution qui établit un registre des transferts internationaux d'armes. Nous pensons qu'il est de la plus grande importance d'encourager la tendance politique qui favorise actuellement l'établissement d'un tel registre et d'appuyer la recommandation du Groupe d'experts gouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies demandant qu'un registre soit établi le plus tôt possible. Comme les experts l'ont mentionné clairement dans leur excellent rapport consensuel sur des moyens de promouvoir la transparence dans les transferts internationaux d'armes classiques, l'expérience Est-Ouest des avantages d'une plus grande transparence pour le renforcement de la confiance, la réduction des tensions et, finalement, l'élargissement des possibilités de négociation d'accords a été extrêmement positive. La guerre du Golfe a démontré l'urgente nécessité d'appliquer aussi la transparence à l'acquisition d'armes classiques, de l'appliquer globalement et immédiatement.

Le registre doit être efficace si l'on veut qu'il permette de renforcer la confiance. Il doit recevoir le plus large appui possible. Il doit englober les fournisseurs autant que les acheteurs. Il doit présenter une image fidèle des armes accumulées. Et il ne doit pas exercer de discrimination contre ceux qui dépendent des importations d'armes pour combler leurs besoins de défense. C'est pourquoi le Canada juge essentiel que les achats intérieurs d'armes et les stocks d'armements soient déclarés sans tarder au registre.

Mme Mason (Canada)

Le seul fait de fournir des données au registre sera valable en ceci qu'il permettra aux Etats Membres de démontrer le caractère non déstabilisateur de leurs activités. Mais le renforcement de la confiance n'est pas un point fixe. C'est un processus. Et pour encourager le développement optimal de ce processus, nous croyons que la résolution devrait spécifier une instance à l'intérieur de laquelle les Etats Membres pourront revoir chaque année le fonctionnement du registre et se consulter sur l'information qui y est fournie. Une réunion annuelle en marge de la session de la Première Commission pourrait par exemple constituer une instance appropriée. Cela contribuera à garantir que le registre reste efficace et adapté à la situation politique. La consultation permettra aux Etats Membres de mieux comprendre leurs vues respectives, par exemple sur la façon dont la sécurité est affectée par l'acquisition d'armes. Elle pourra aussi faciliter l'amélioration des mécanismes nationaux de contrôle et contribuer à empêcher le commerce illicite d'armes.

Le Canada croit qu'il est important de limiter le registre aux armes conventionnelles. Ce n'est pas une question de discrimination. Comme l'Ambassadeur Donawaki, du Japon, l'a mentionné dans sa déclaration liminaire, des mécanismes internationaux complexes ont déjà été établis - ou sont actuellement négociés - pour surveiller et contrôler l'acquisition d'autres types d'armements.

En résumé, notre première tâche est de favoriser un climat encourageant la limitation volontaire et un comportement plus responsable de la part des fournisseurs comme des acquéreurs. Mais sur le plus long terme - et je cite encore le Secrétaire général -, notre tâche doit nettement être :

"de chercher à mettre au point des critères équitables de maîtrise multilatérale des transferts d'armements sans porter atteinte aux besoins légitimes des Etats en matière de sécurité." (A/46/1, p. 12)

La construction d'un système durable de sécurité coopérative conforme aux principes de la Charte des Nations Unies ne peut se faire uniquement sur une base bilatérale ou régionale. Nous devons tous faire notre part. Cette commission offre à chaque Etat Membre des Nations Unies la possibilité de contribuer concrètement à promouvoir des objectifs de désarmement spécifiques et à établir les grands principes de la sécurité internationale. Presque

Mme Mason (Canada)

toutes les délégations qui ont déjà pris la parole ont mentionné que les possibilités de progrès sur les diverses questions qui nous sont soumises n'ont jamais été meilleures. Dans un autre contexte, le Ministre des affaires étrangères du Canada a déclaré que rien ne pourra remplacer des résultats concrets et tournés vers l'avenir. Décidons ensemble de nous engager à cette fin dans un dialogue positif et productif.

M. HYLTIENIUS (Suède) (interprétation de l'anglais) : Avant de passer à la question traitée dans ma déclaration, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette commission importante. Ma délégation se félicite à l'avance de travailler sous votre direction éclairée et fera tout son possible pour contribuer à l'issue fructueuse de nos travaux.

L'année 1991 a été une année historique en raison des initiatives et des accords d'une portée considérable dans le domaine du désarmement. Le respect et la volonté de coopérer remplacent les anciennes peurs et suspicions.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique en signant, en juillet dernier, le Traité sur la réduction des armes stratégiques et en convenant de réduire considérablement leurs arsenaux d'armes stratégiques ont fait un pas important vers la diminution de la menace d'une guerre nucléaire. Depuis l'ouverture de cette session de l'Assemblée générale, le monde a également entendu les déclarations historiques des deux nations, affirmant leurs intentions de retirer et de détruire des catégories complètes d'armes nucléaires.

Le Président des Etats-Unis et le Président de l'Union Soviétique ont fait preuve d'un courage politique considérable et admirable. A ce titre, ils méritent tous deux notre respect sincère et notre reconnaissance.

L'amélioration des relations entre les deux grandes puissances militaires est un événement très positif. Cependant, certaines questions ne peuvent être résolues que dans un contexte global. Les relations américano-soviétiques améliorées seront propices à des accords, mais ne seront pas suffisantes pour atténuer les nombreuses divergences qui existent dans ce cadre plus large. Il est essentiel pour la sécurité future de toutes les nations et pour les perspectives de développements pacifiques dans le monde entier que des solutions multilatérales soient également trouvées. Je pense à des questions telles que la prolifération nucléaire, les armes chimiques et biologiques, ainsi que les transferts internationaux d'armes.

M. Hyltenius (Suède)

Le conflit précédent entre l'Est et l'Ouest ne doit pas être suivi d'une rupture politique entre le Nord et le Sud. Il est de notre responsabilité commune de tenter de prévenir de nouveaux conflits, maintenant que nous partageons l'espoir d'une ère de paix et de coopération.

Au cours des dernières décennies, plusieurs études des Nations Unies ont souligné les coûts énormes associés aux armements. Ç'a été le cas aussi bien pour les armes nucléaires que pour les armes classiques dans toutes les parties du monde. Les armes sont devenues de plus en plus perfectionnées, de plus en plus coûteuses et sont dotées d'une puissance destructrice plus grande encore. Ces ressources économiques devraient être mises à la disposition du développement humain et de la confiance mutuelle.

Une fois de plus, une guerre - la guerre du Golfe - a donné l'élan à un attachement mondial renouvelé à la paix, au désarmement et à la non-prolifération. Au cours de la guerre du Golfe, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, coopéré contre un agresseur brutal.

Après la guerre du Golfe, un certain nombre d'initiatives d'une portée considérable ont été lancées dans le domaine du désarmement. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et le Groupe des sept nations ont présenté des propositions importantes pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive aussi bien que des armes conventionnelles.

En 1991, la Suède, comme de nombreuses autres nations, a tenté de contribuer au nouvel élan dans le domaine du désarmement. En juillet, à la Conférence du désarmement, la Suède a présenté un projet de traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et dans les négociations en cours sur une convention portant sur les armes chimiques, plusieurs propositions ont été avancées pour favoriser une conclusion rapide. Lors de la troisième Conférence d'examen des parties à la Convention sur les armes biologiques, la Suède a proposé des mesures concrètes, notamment des mesures de confiance et de vérification. Tant à la Commission du désarmement qu'à la Conférence du désarmement, la Suède a proposé des mesures visant à augmenter la transparence et la modération en ce qui concerne le transfert des armes conventionnelles.

M. Hyltenius (Suede)

Dans le contexte régional, la Suède participe de tout coeur à l'édification d'une Europe nouvelle, une Europe libérée du cauchemar du totalitarisme et de la guerre froide. Lors de la Conférence au sommet historique sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui s'est tenue il y a moins d'un an, tous les Etats participants se sont engagés à construire, à consolider et à renforcer la démocratie en tant que système unique de gouvernement de leurs nations.

Le point de départ de tous les efforts accomplis au sein de la CSCE doit être que la sécurité est indivisible. Par conséquent, le Conseil des ministres, qui s'est réuni cet été à Berlin, a décidé de lancer de nouvelles négociations sur le désarmement et les mesures de confiance et de sécurité impliquant tous les Etats participant à la CSCE.

Ceci a suivi la signature, l'an dernier, du Traité sur les forces classiques en Europe et le Document de Vienne de 1990 portant sur les négociations des mesures de confiance et de sécurité. En 1991, nous avons enregistré des progrès au titre de ces deux accords, et nous espérons qu'ils formeront une base pour les négociations à venir.

M. Hyltenius (Suède)

Le processus CSCE a continué de promouvoir les nobles objectifs de la Charte de Paris. L'établissement d'un mécanisme de crise a permis à la CSCE d'agir rapidement dans des situations d'urgence. Nous nous félicitons de la décision prise lors de la réunion au sommet de la CSCE sur la dimension humaine qui s'est terminée récemment à Moscou, grâce à laquelle il sera possible d'envoyer des rapporteurs de la CSCE dans des pays de la CSCE où il existe un risque de violation des droits de l'homme.

Mais l'Europe n'a pas conjuré la possibilité de conflits armés, comme on l'a clairement constaté lors des événements tragiques et douloureux de ces dernières semaines. La Suède appuie les efforts visant à instaurer une paix durable en Yougoslavie actuellement déployés par le biais de la CSCE et de la Communauté européenne, efforts auxquels elle participe.

Au cours des 40 années écoulées, le monde a été témoin de l'accroissement constant des armes nucléaires. Leur capacité destructrice combinée s'est accrue à un point tel que cela défie l'imagination. Les armes nucléaires se déploient sur des périmètres de plus en plus étendus, sur terre, sur mer et dans les airs. Cette année, cette tendance s'est arrêtée. Pour la première fois dans l'époque d'après guerre, une réduction importante des armes nucléaires stratégiques a été décidée d'un commun accord. La Suède se félicite de la signature, cet été, du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ce traité constitue un tournant dans les efforts mondiaux de désarmement, un pas important sur la voie de l'objectif ultime : un monde exempt d'armes nucléaires.

D'autres mesures ont suivi. La nouvelle atmosphère des relations internationales a servi de catalyseur à une autre démarche importante concernant les armes nucléaires stratégiques et préstratégiques. La Suède estime que les mesures unilatérales annoncées par le Président des Etats-Unis le 27 septembre constituent une nouvelle percée dans les affaires de désarmement. Ces mesures affectent un grand nombre d'armes et de systèmes d'armes qui peuvent être considérés comme étant particulièrement dangereux et déstabilisateurs.

M. Hyltenius (Suède)

Cela concerne pas moins que les systèmes d'armes navales évoqués dans la déclaration du Président Bush. La décision annoncée par les Etats-Unis prévoit le retrait des armes navales préstratégiques des navires de surface et des sous-marins. Il s'agit là d'un grand pas en avant en ce qui concerne le désarmement naval. Des déclarations faites par la suite par les autorités américaines il ressort en outre que la politique consistant à ne pas confirmer ni infirmer la présence ou l'absence d'armes de ce type à bord de navires a été abandonnée pour ces systèmes d'armes. Ce qui représente un élargissement du principe de la transparence en matière d'armes nucléaires navales dont il y a lieu de se féliciter.

A l'annonce des Etats-Unis a répondu, quelques jours plus tard, une initiative semblable de la part de l'Union soviétique, lorsque le Président Gorbatchev a proposé l'adoption d'autres mesures concernant les armes stratégiques. Les mesures annoncées par les deux principales puissances nucléaires méritent d'être accueillies chaleureusement, car elles représentent pas moins que la reconnaissance de leur part de leur responsabilité particulière en matière de désarmement nucléaire. La Suède leur demande instamment de poursuivre dans cette voie et invite les autres Etats dotés d'armes nucléaire à suivre leur exemple. Nous espérons que non seulement 1991 mais les années qui suivront resteront gravées comme des années historiques dans le domaine du désarmement nucléaire.

La crise du Golfe a imprimé un nouvel élan aux efforts visant à s'attaquer à la question des transferts d'armes et a clairement montré combien il est urgent et nécessaire d'empêcher toute nouvelle prolifération des armes de destruction massive. La Suède participe activement aux efforts déployés à l'échelle internationale pour renforcer les régimes de non-prolifération existants et élaborer de nouveaux moyens d'empêcher une nouvelle prolifération. Au plan national, la Suède a proposé de nouvelles lois sur les exportations de technologies des missiles et d'éléments servant à la fabrication d'armes biologiques et chimiques. La législation nucléaire existante fait actuellement l'objet d'un réexamen. Ces mesures ont été prises afin de contribuer aux efforts de non-prolifération entrepris à l'échelle internationale. Elles n'affecteront en aucune manière les utilisations pacifiques des technologies intéressées et ne visent pas à remplacer les efforts tendant à réaliser une interdiction complète des armes chimiques.

M. Hyltenius (Suède)

Les énormes changements de la politique mondiale, la fin de la guerre froide, les réductions effectives des armes nucléaires et les perspectives de nouvelles réductions importantes des arsenaux d'armes nucléaires donnent à penser que des progrès importants peuvent maintenant être réalisés sur la voie d'une interdiction de tous les essais nucléaires.

En juillet dernier, la Suède a présenté à la Conférence du désarmement de Genève un projet de traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Suède espère que tous les Etats dotés d'armes nucléaires, surtout après les annonces faites récemment par le Président Bush et le Président Gorbatchev, conviendront maintenant de la nécessité d'entreprendre des négociations sur la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais et prendront les mesures qui s'imposent au sein de la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, la Suède se félicite du moratoire unilatéral d'une durée d'un an présenté par l'Union soviétique.

La Suède se félicite également des décisions de la France et de la Chine d'adhérer au Traité sur la non-prolifération. De cette façon, les cinq Etats dotés d'armes nucléaires seront bientôt tous parties au Traité, pierre angulaire du régime de non-prolifération. La Suède note avec une immense satisfaction que la Lituanie a récemment adhéré au Traité sur la non-prolifération et que l'Estonie et la Lituanie ont déclaré leur intention d'en faire autant. La Suède se félicite en outre de l'adhésion de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe au Traité. Le prestige et l'autorité du Traité sur la non-prolifération ont été consolidés par ces faits nouveaux.

La Suède demande instamment à tous les Etats qui n'ont pas encore adhéré au Traité sur la non-prolifération - notamment les Etats qui ont mis au point des activités nucléaires importantes - à devenir Parties au Traité. L'adhésion quasi universelle au Traité sur la non-prolifération - qui compte maintenant plus de 140 Etats Parties - est la preuve que la non-prolifération nucléaire n'est pas une question Nord-Sud mais une préoccupation de l'humanité tout entière.

Aux termes du Traité sur la non-prolifération, tous les Etats non dotés d'armes nucléaires Parties au Traité concluront des accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous notons avec regret que de nombreux Etats Parties au Traité de diverses parties du monde ne l'ont

M. Hyltenius (Suède)

pas encore fait. La majorité de ces Etats ne se livrent pas à des activités nucléaires importantes. Toutefois, dans le cas où un Etat Partie au Traité sur la non-prolifération met au point une activité nucléaire importante, cet Etat est impérativement tenu à conclure, ratifier et appliquer immédiatement un accord de garanties avec l'AIEA. Tous les intéressés devraient accorder à cette question la plus haute priorité.

Les inspections effectuées en Iraq par l'AIEA et la Commission spéciale des Nations Unies créée conformément à la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité nous ont convaincus de la nécessité de renforcer d'avantage encore le système de garanties de l'AIEA. Pour préserver la crédibilité des garanties de l'AIEA, il faut absolument réexaminer l'application des accords de garanties et les règlements nationaux concernant le commerce dans ce domaine. La base d'un régime plus strict doit être la volonté de permettre une transparence complète pour toutes les activités nucléaires pacifiques.

L'accord de coopération nucléaire conclu entre l'Argentine et le Brésil représente une importante contribution à la non-prolifération nucléaire. Ma délégation espère que les négociations entre ces deux pays et l'Agence internationale de l'énergie atomique sur des garanties complètes aboutiront rapidement. Des accords régionaux concernant la création de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive pourraient constituer un moyen efficace d'arriver à une élimination globale de ces armes.

Après plusieurs années de négociations, les travaux relatifs à l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques semblent être entrés dans leur phase finale. D'importants progrès sur la voie de la conclusion de la convention ont été accomplis ces derniers mois. Mon gouvernement partage l'espoir exprimé par d'autres Etats que les travaux consacrés à la conclusion d'une convention globale et vérifiable sur les armes chimiques seront achevés au cours de l'année à venir et il n'épargnera aucun effort pour contribuer à sa conclusion rapide.

La Suède se félicite de l'initiative du 13 mai du Président Bush, grâce à laquelle un obstacle important aux négociations a été levé. Grâce à l'inclusion d'une disposition concernant l'interdiction complète de l'emploi des armes chimiques, la portée de l'article I - pivot de la convention - est désormais complète.

M. Hyltenius (Suède)

Le problème de la vérification est la question la plus importante et la plus difficile qui reste à négocier. Les événements récents ont montré clairement la nécessité d'un régime de vérification solide et efficace. La vérification dans le cadre de la convention doit être efficace sans être inutilement intrusive. Elle doit suffisamment rassurer les Etats parties sur le fait que la convention est respectée et dissuader de toute violation éventuelle. Par contre elle doit aussi permettre aux Etats parties de protéger leur sécurité nationale légitime de même que leurs intérêts commerciaux. Il est essentiel de donner à la convention un caractère de non-discrimination et de la rendre attrayante dans son contenu pour qu'elle obtienne l'adhésion universelle.

Un travail considérable reste encore à faire en ce qui concerne la convention. La tâche qui nous attend n'est pas entièrement facile. Avec la fin des négociations maintenant en vue, et compte tenu de l'élan encourageant qui leur a été donné, mon gouvernement prie instamment toutes les parties intéressées de n'épargner aucun effort pour résoudre les questions encore en suspens dans le but de mettre au point la convention sur les armes chimiques en 1992.

La troisième Conférence d'examen des parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction a adopté une Déclaration finale contenant d'importants éléments destinés à renforcer la Convention.

Cette convention est le premier traité de désarmement véritable dans ce domaine, complétant et allant bien au-delà du Protocole de Genève de 1925. La guerre du Golfe a attiré l'attention sur la Convention et nous a rappelé une fois de plus l'importance vitale de disposer d'un régime solide et efficace pour se protéger contre des armes aussi abominables. Le monde doit rester à l'abri des armes biologiques. La Suède prie tous les Etats qui ne sont pas encore parties à la Convention d'y adhérer le plus tôt possible.

Les moyens de vérification et de contrôle dans le cadre de la Convention doivent être établis. L'un des objectifs les plus importants de la Conférence d'examen a été de créer un mécanisme de consultation plus ferme et plus efficace. Un groupe a été créé pour définir et examiner les mesures de

M. Hyltenius (Suède)

vérification éventuelles du point de vue technologique et scientifique. Les instructions explicites données au Groupe pour qu'il termine ses travaux le plus rapidement possible, et de préférence avant la fin de 1993, sont encourageantes.

Mon gouvernement se félicite des déclarations faites par certains Etats parties annonçant qu'ils retirent leurs réserves à l'égard du Protocole de Genève de 1925 et qu'ils confirment ainsi leur intention de ne jamais, en aucune circonstance, avoir recours aux armes biologiques. La Suède prie instamment tous les Etats qui se réservent encore le droit de riposter avec des armes biologiques de retirer ces réserves, permettant enfin d'exclure la possibilité de pouvoir employer des armes biologiques à l'avenir.

La non-prolifération est essentielle aussi en ce qui concerne les armes classiques. La portée est vaste et couvre des domaines aussi divers que les systèmes d'armements lourds, y compris les chars et l'artillerie, ainsi que les armes causant des lésions excessives comme les armes à laser antipersonnel.

Une action conjointe de la communauté mondiale et des Etats pris séparément est nécessaire pour promouvoir, adopter et mettre en vigueur des instruments juridiques afin de limiter et surveiller efficacement les importations et exportations d'armes. Des systèmes de contrôle et une transparence accrue seront d'importants moyens de renforcer la confiance, tant au niveau régional qu'au niveau global.

Des instituts tels que l'Institut international de recherche pour la paix à Stockholm (SIPRI), fournissent à la communauté mondiale des estimations de transferts d'armes. Parallèlement à cette recherche, nous avons également besoin de données fournies par les gouvernements.*

La Suède se félicite aussi de l'étude des Nations Unies sur les moyens de favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes classiques. L'étude vient à son heure, certes. Nous souscrivons pleinement à la recommandation de l'étude tendant à créer un registre universel et non discriminatoire des armes classiques. Cette proposition a été préconisée par de nombreux pays, y compris le mien.

* M. Alpman (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Hyltenius (Suède)

La Suède approuve les propositions selon lesquelles un registre des Nations Unies devrait porter à l'origine sur les catégories du Traité sur les forces armées classiques en Europe, complétées par les navires de guerre et les missiles sol-sol. Nous pensons également qu'il est approprié que le registre porte sur les quantités d'armes effectivement livrées.

A un stade ultérieur, la communauté mondiale devrait chercher à renforcer davantage le système des mesures de confiance en étendant la portée du registre. La communauté internationale devrait aussi chercher à établir des normes pour le commerce des armes classiques.

L'étude des Nations Unies sur les transferts d'armes classiques met en lumière le phénomène dangereux et troublant du commerce illicite. La Suède approuve et appuie entièrement les propositions formulées dans l'étude pour que des mesures soient prises contre un tel commerce en combattant la corruption, en assurant le contrôle efficace des frontières des Etats et en renforçant, là où il convient de le faire, la législation nationale.

Avant de conclure mon intervention sur la question des armes classiques, je tiens à évoquer la catégorie des armes à effets traumatisants excessifs. Plus tard au cours de cette année, à la Conférence de la Croix-Rouge qui se tiendra à Budapest, la Suède s'emploiera activement à réunir un consensus sur un projet de résolution relatif à l'interdiction des armes à laser antipersonnel qui ont pour effet de rendre irremédiablement aveugles les êtres humains. Nous examinerons également la question de l'interdiction des attaques dirigées contre des installations nucléaires.

L'été dernier, l'étude des Nations Unies sur la possibilité d'utiliser à des fins civiles de protection de l'environnement les ressources affectées aux activités militaires a été menée à bien. L'étude a été suscitée par une double prise de conscience : la nécessité de mobiliser des ressources adéquates pour répondre au défi de la protection de l'environnement et la possibilité qu'ont les établissements militaires du monde entier d'aider la communauté civile internationale à atteindre cet objectif.

Le rapport recommande une action globale telle que la mise en commun, par l'entremise des Nations Unies, des données sur l'environnement obtenues à l'aide de satellites militaires et d'autres moyens de collecte d'information.

M. Hyltenius (Suède)

L'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres sont invités à créer des équipes de secours écologique pour répondre aux demandes d'aide des nations pour lutter contre les catastrophes écologiques. Les nations sont aussi invitées à dresser un inventaire de leurs besoins en matière d'environnement et des ressources du secteur militaire susceptibles d'être utilisées à des fins écologiques et de rendre compte des résultats à l'Organisation des Nations Unies. En outre, elles sont priées d'examiner quelles ressources du secteur militaire elles pourraient mettre à la disposition de l'Organisation des Nations Unies pour faire face aux catastrophes écologiques et aux situations d'urgence. La présente commission aura l'occasion par la suite de discuter cette question.

La nouvelle ère de compréhension nous donne toute raison de croire dans la coopération et le véritable désarmement. Nous espérons fermement que ce nouvel esprit de confiance se traduira par des accords concrets sur un traité d'interdiction complète des essais, une convention sur les armes chimiques, une vérification améliorée des armes biologiques et une transparence accrue ainsi qu'une plus grande retenue concernant les transferts internationaux d'armes.

M. BAEV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis d'emblée de féliciter M. Mroziwicz, le représentant de la Pologne amie, à l'occasion de son élection à la présidence de cette commission importante. Je tiens à l'assurer du plein appui et de la coopération de la délégation bulgare au cours des tâches dont il va s'acquitter en dirigeant nos travaux.

Il faut aussi que je fasse allusion avec tout le respect qui lui est dû au travail efficace de son prédécesseur, l'Ambassadeur Rana du Népal. Mes félicitations s'adressent également aux membres du bureau auxquels je souhaite que leurs travaux soient fructueux. Je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Yasushi Akashi, pour ses efforts inlassables au service de la cause du désarmement et de la sécurité internationale et pour lui dire combien nous avons apprécié la déclaration importante qu'il a faite à la Commission.

M. Baev (Bulgarie)

Je tiens également à rendre hommage à cette figure éminente du désarmement que fut l'Ambassadeur Alfonso García Robles, qui n'est plus parmi nous, mais dont nous n'oublierons pas qu'il a consacré toute sa vie à la réalisation des nobles idéaux de désarmement.

La Première Commission se réunit cette année en un moment important pour la limitation des armements, le désarmement et la sécurité internationale. Nous sommes témoins de changements sans précédent, rapides et spectaculaires dans les affaires internationales, des changements qui ouvrent la voie à des arrangements prometteurs en matière de sécurité et de coopération. Les changements politiques importants dont l'Europe a été le théâtre ont, en effet, permis de libérer l'humanité de l'une des sources les plus dangereuses de tension internationale. L'échec du coup d'Etat en Union soviétique a récemment mis en relief l'irréversibilité des processus démocratiques. Il ne fait aucun doute que ces événements ont eu des conséquences positives sur les perspectives d'une limitation des armements et d'un désarmement véritables. En même temps, il nous faut tenir compte du climat d'incertitude et d'instabilité qui accompagne toujours les périodes où des réformes politiques de fond sont entreprises.

L'expérience de la guerre du Golfe a suscité un nouvel esprit de coopération internationale dont l'objectif est d'assurer une plus grande stabilité dans le monde entier. C'est une période qui offre des occasions uniques aux Nations Unies en tant qu'organisation universelle appelée à jouer un rôle central dans la réactivation et l'élaboration des principes d'un système international de sécurité collective.

La limitation des armements, à l'échelle mondiale et régionale, est l'élément fondamental du nouvel ordre international naissant, source d'une paix stable, de sécurité et de coopération. C'est pourquoi le travail sans précédent et précieux de la Commission spéciale des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour mettre en oeuvre la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité qui appelle à l'élimination des armes de destruction massive de l'Iraq, démontre à l'évidence le rôle crucial des Nations Unies dans l'élaboration d'arrangements de limitation des armements et de désarmement. Nous appuyons sans conditions et recherchons

M. Baev (Bulgarie)

activement la mise en oeuvre de la résolution 713 (1991) du Conseil de sécurité sur la crise en Yougoslavie, qui est une preuve supplémentaire du rôle que les Nations Unies peuvent jouer dans les efforts déployés sur le plan international pour parvenir à un règlement pacifique et démocratique du conflit en cours.

L'unité d'action dont ont récemment fait preuve les cinq membres permanents du Conseil de sécurité est la pierre angulaire du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Après avoir constaté les résultats positifs auxquels la participation active des Nations Unies dans le règlement de diverses crises a permis d'aboutir, nous espérons que cette unanimité entre les cinq s'étendra également à la limitation des armements et au désarmement, ce qui confèrera un élan nouveau à la recherche d'une approche multilatérale dans ce domaine. Dans ce contexte, nous nous félicitons des premiers résultats du processus actuel d'harmonisation des politiques d'exportation des Etats, qui englobe les technologies à double objectif et les transferts d'armes classiques.

Il y a deux semaines seulement, nous avons assisté au lancement d'une initiative spectaculaire de la part du Président George Bush, qui a annoncé des réductions unilatérales importantes dans l'arsenal nucléaire des Etats-Unis. Au cours d'une déclaration spéciale, le Président de la Bulgarie, M. Zhelyu Zhelev, a résolument appuyé cette initiative, estimant qu'il s'agit

"d'un pas en avant important vers un monde dénucléarisé dont rêve l'humanité depuis des décennies".

Nous nous félicitons également de la réaction rapide et d'une portée équivalente du Président de l'Union soviétique, Mikhail Gorbatchev. Nous sommes sûrs que grâce à des mesures unilatérales aussi audacieuses, qui complètent le Traité START et le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI - la sécurité et la stabilité tant mondiales que régionales s'en trouveront renforcées à des niveaux d'armements sensiblement plus faibles.

La Bulgarie démocratique a entamé un processus de réévaluation de ses options en matière de sécurité compte tenu du nouveau climat politique qui règne en Europe. Notre recherche pragmatique de la sécurité nationale va de pair avec un effort concerté pour renforcer la paix et la stabilité aux

M. Baev (Bulgarie)

niveaux régional et mondial. La révision de sa position en matière de désarmement à laquelle procède actuellement mon pays, position qui avait été adoptée dans un contexte de sécurité tout autre, procède d'une attitude plus réaliste et d'une prise en compte des intérêts de sécurité dans leur contexte géographique spécifique.

La limitation des armements et le désarmement sous tous leurs aspects restent les piliers de la sécurité et de la stabilité internationales. L'application d'une conception orientée vers l'avenir dans ce domaine, fondée sur les nouvelles réalités et sur l'équilibre des intérêts de toutes les parties intéressées et de la communauté internationale tout entière, fait l'objet d'un consensus de plus en plus large au sein de la communauté internationale. Afin d'être irréversible, le processus de limitation des armements et de désarmement actuellement en cours doit reposer sur les principes fondamentaux de validité universelle. L'établissement de la confiance, qui est le fruit d'une ouverture et d'une prévisibilité plus grandes dans les activités de sécurité des Etats, a un rôle important à jouer à cet égard.

La Bulgarie est un petit pays doté de capacités de défense limitées, situé dans les Balkans, une région qui a été récemment le théâtre d'événements inquiétants, ce qui justifie nos craintes et nos appréhensions. Les intérêts nationaux de mon pays exigent que soit consolidé le rôle des éléments non militaires de la sécurité et de la stabilité. Sur les plans européen et sous-régional, cela signifie, entre autres, que nous consacrons plus d'attention aux mesures propres à instaurer la confiance, opportunes et collectives en vue de la prévention des conflits, de l'élimination des déséquilibres et des asymétries militaires existants, en particulier dans les sous-régions qui connaissent un climat de tension et d'instabilité d'ordre ethnique et national.

Certains événements de ces dernières années ont souligné la nécessité de renforcer par tous les moyens la limitation et la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs et de prévenir l'accumulation excessive par des Etats d'arsenaux classiques qui dépassent leurs besoins fondamentaux de légitime défense.

M. Baev (Bulgarie)

La Bulgarie appuie les initiatives de non-prolifération de ce genre et prend des mesures pour renforcer son contrôle national du commerce de matériels, d'équipements et de technologies à double emploi conformément aux normes internationales. Nous appuyons également les propositions visant la création, dans le cadre des Nations Unies, d'un registre universel non discriminatoire sur les transferts d'armes classiques. Une ouverture et une transparence plus grandes dans ce domaine permettraient d'instaurer la confiance et d'identifier les cas où il y a accumulation excessive d'armes, ce qui donnerait la possibilité à la communauté internationale d'être rapidement informée de l'apparition de déséquilibres de la force déstabilisants, en particulier dans les zones de tension ou de conflit. Dans la même optique, nous envisageons la possibilité d'élaborer un code de conduite universel qui pourrait être accepté par les Etats dans ce domaine. La non-prolifération et la limitation des transferts et de la fabrication d'armements constituent la clef de la stabilité et de la sécurité pour tous.

De la même façon, la Bulgarie se félicite de l'intention, annoncée par la France et la Chine, d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de l'adhésion à ce traité de la Lituanie, du Mozambique, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe. Nous y voyons la preuve évidente que des efforts renouvelés sont déployés pour assurer la viabilité du Traité après 1995. L'élargissement des Parties au TNP afin d'y inclure cinq Etats dotés d'armes nucléaires offre vraiment des chances nouvelles d'atteindre les objectifs de la non-prolifération et de fournir des assurances de sécurité appropriées aux Etats non dotés d'armes nucléaires Parties au Traité.

En tant que pays qui ne met au point, ne fabrique ni ne possède d'armes chimiques et sur le territoire duquel ne se trouve aucun stock étranger de ces armes, la Bulgarie espère la signature en 1992 d'une convention sur leur interdiction et leur élimination complètes. Après tant d'années faites d'espoirs et de déceptions, nous attendons avec intérêt et optimisme le succès de ces négociations. La nouvelle approche adoptée par les Etats les plus puissants sur le plan militaire à l'égard des aspects fondamentaux de l'interdiction complète et vérifiable des armes chimiques et de leur destruction éventuelle, ainsi que l'esprit constructif qui a régné au sein du

M. Baev (Bulgarie)

Comité spécial de la Conférence du désarmement et les résultats concrets auxquels il est parvenu justifient tout à fait nos attentes.

Nous savons que des questions restent en suspens, dont certaines sont d'une importance extrême pour la mise en oeuvre de la future convention, entre autres l'inspection par mise en demeure, la vérification dans l'industrie chimique et le mécanisme de prise de décisions du Conseil exécutif.

M. Baev (Bulgarie)

L'émergence d'un large appui à l'idée d'un accès périodique et contrôlable aux sites de vérification sur mise en demeure rapproche les négociations sur le désarmement chimique d'un consensus. Nous sommes également heureux de l'assentiment général donné aux vérifications périodiques de toutes les installations utilisables et de l'exemption effective de l'inspection d'installations chimiques qui ne menacent pas véritablement les objectifs de la convention sur les armes chimiques. Il est normal que cette vérification ne porte atteinte d'aucune façon aux intérêts légitimes des Etats parties et qu'elle préserve la confidentialité des informations.

A notre avis, les membres du Conseil exécutif devraient être élus pour un mandat de deux ans sur le principe d'une répartition géographique équitable et à des niveaux relativement égaux de développement de l'industrie chimique. La procédure de prise de décisions devrait comporter deux niveaux. Une majorité qualifiée pour les questions de fond et une majorité simple pour toutes les autres questions.

La future convention sur les armes chimiques sera unique, compte tenu de sa portée et de son application. Il importe donc que ses dispositions comportent dès le départ les conditions qui lui permettront de devenir universelle le plus tôt possible. En incluant des dispositions sur la protection et l'assistance, la convention renforcerait la sécurité des Etats parties. En réglementant la coopération économique et technique, elle stimulerait le développement de l'industrie chimique dans l'intérêt commun de l'humanité.

Mon pays confirme qu'il est prêt à devenir l'un des premiers Etats parties à la convention et il procède actuellement aux préparatifs institutionnels et législatifs pour pouvoir assumer en conséquence ses obligations. Dans ce contexte, je suis heureux d'annoncer que le 13 septembre dernier le Parlement bulgare a adopté une loi en vertu de laquelle la Bulgarie abroge les réserves au Protocole de Genève de 1925 qu'elle avait formulées en le ratifiant en 1934.

Toujours au sujet des armes de destruction massive, la Bulgarie se redit convaincue que le renforcement de la Convention de 1972 sur les armes biologiques ou à toxines et une adhésion universelle à cette dernière sont d'une importance extrême pour la paix et la sécurité internationales. Mon

M. Baev (Bulgarie)

pays salue donc la conclusion heureuse de la troisième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques et les décisions importantes qui ont été prises dans le domaine des mesures propres à accroître la confiance et des mesures de vérification destinées à améliorer l'efficacité et l'application de la Convention et à réduire les risques d'une prolifération des armes biologiques.

L'approche régionale de la limitation des armements et du désarmement est très importante puisqu'elle permet de tenir compte des caractéristiques particulières à chaque région et des intérêts de toutes les parties intéressées. Ces mesures régionales constituent les moyens les plus efficaces de renforcer la sécurité des Etats et des régions et d'encourager le processus de désarmement mondial.

L'importance des transformations actuellement en cours sur le plan militaire et politique en Europe ne saurait être trop soulignée. Nous sommes convaincus que la dissuasion militaire perdra graduellement son rôle de facteur clef du maintien de la paix et de la stabilité et cédera la place à des facteurs et à des mesures politiques destinés à restructurer et à réduire les forces armées et les armements. Dans ce contexte, je voudrais signaler le Traité sur les armes classiques en Europe, qui est une réalisation importante. Le Parlement bulgare a récemment ratifié ce traité, ainsi que l'accord sur les plafonds régionaux pour les armements, signé à Budapest le 3 novembre 1990.

L'entrée en vigueur et l'application du Traité sur les forces classiques en Europe devraient permettre de passer sans autre retard à la phase suivante du processus de désarmement en Europe : mettre en place des capacités de défense suffisantes sur le continent et redresser les déséquilibres des forces sous-régionales qui restent.

Suite à la dissolution de l'Organisation du Traité de Varsovie, la Bulgarie suit de nouvelles méthodes pour déterminer ses politiques de sécurité. Elle peut maintenant aspirer à devenir membre à part entière des structures et des institutions européennes de sécurité existantes ou à venir. Ce processus de réintégration prendra vraisemblablement un certain temps. Il sera souvent matière à controverse. Dans la période de transition actuelle,

M. Baev (Bulgarie)

la politique étrangère de la Bulgarie a pour priorité de trouver des moyens fiables d'assurer sa sécurité nationale dans le cadre de la région spécifique des Balkans.

A ce propos, nous comptons beaucoup sur les institutions européennes de recherche de la paix, de maintien de la paix et de renforcement de la stabilité, avec, si nécessaire, l'appui des mécanismes pertinents des Nations Unies. La coopération très large sur les plans de la politique et de la sécurité dans le cadre des structures de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ainsi qu'avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Union des Etats d'Europe occidentale, est un facteur d'une importance primordiale pour notre sécurité nationale.

La coopération bilatérale dans tous les domaines est un autre moyen de renforcer la sécurité nationale aussi bien que la sécurité régionale et mondiale. La Bulgarie se prépare actuellement à signer des traités bilatéraux de coopération dans différents domaines avec plusieurs Etats européens. Ces traités ont déjà été conclus avec l'Allemagne et la Grèce et des consultations intensives sont en cours avec les gouvernements d'autres pays. Mon pays espère que ses intérêts de sécurité légitimes seront bien compris, dûment reconnus, et qu'ils recevront l'aide de nos partenaires dans la voie que nous avons tous choisie vers une Europe libre et unie.

La sécurité nationale de la Bulgarie est directement apparentée au développement de relations de bon voisinage avec tous les Etats balkaniques, des relations qui devraient prévoir une plus grande ouverture et une plus grande prévisibilité sur le plan militaire. Nous cherchons à nous libérer une fois pour toutes de l'héritage de la guerre froide, qui a été une source d'instabilité et une menace potentielle pour les peuples de la sous-région des Balkans. Dans cet esprit, nous sommes prêts à envisager des propositions mutuellement acceptables, qui renforcent la sécurité et stabilisent l'équilibre militaire dans les Balkans.

S'agissant des autres aspects mondiaux de la limitation des armements et du désarmement, je voudrais déclarer que le système standardisé de l'ONU pour faire rapport sur les dépenses militaires des Etats Membres n'a rien perdu de son importance. Vu la nouvelle situation, la communauté internationale devrait être prête à prendre de nouvelles mesures pour accroître la

M. Baev (Bulgarie)

transparence, la confiance et la sécurité. La Bulgarie est prête à contribuer davantage à ces processus positifs.

La tendance générale à réduire le rôle des facteurs militaires en soi dans la politique internationale permettra vraisemblablement de libérer des ressources au profit du développement social, économique et écologique. Pour plusieurs pays, dont le mien, cela consistera à réaffecter les installations militaires, suite au processus de transformation, à des fins civiles. La Bulgarie a pris de sérieuses mesures pour transformer des secteurs de son industrie militaire et espère qu'elles contribueront à régler certains de ses problèmes économiques aigus.

La Première Commission peut jouer un rôle encore plus efficace dans le processus de désarmement, surtout si la tendance actuelle à la rationalisation de son fonctionnement se maintient. A l'avenir, ma délégation continuera de contribuer à ces efforts par des mesures concrètes, dans un esprit pragmatique et de coopération constructive.

Dans ce contexte, nous pensons qu'il est nécessaire de reconsidérer notre partenariat de résolutions dans lesquelles nous avons joué un rôle relativement actif dans le passé. Ma délégation ne voit pas de raison, par exemple, de continuer à présenter ou à parrainer des résolutions sur les assurances de sécurité négative, comme celles que l'Assemblée générale a adoptées pendant plus de 10 ans sans aucun résultat concret. Une approche plus réaliste pourrait être nécessaire, et nous nous associerons à d'autres pour la rechercher.

Nous ne prenons pas à la légère les questions relatives à notre sécurité nationale ou, par conséquent, à celle d'autres Etats non dotés d'armes nucléaires. Au contraire, nous souhaitons aider à canaliser ces efforts dans une direction plus prometteuse et plus réaliste, qui nous aiderait à sortir de l'impasse actuelle. De telles possibilités, à notre avis, s'offrent à nous dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dans le cadre duquel nous avons l'intention de poursuivre nos efforts pour obtenir des progrès rapides.

La délégation bulgare espère également que, pour réaliser des progrès sur plusieurs points importants de l'ordre du jour de la Commission, il faudrait éviter d'adopter certaines résolutions prêtant à controverse.

M. Baev (Bulgarie)

Le point de vue de la Bulgarie sur le fonctionnement de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement est similaire. Nous appuyons tous les efforts faits pour rationaliser davantage les travaux de ces trois organes multilatéraux fondamentaux dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

Une occasion remarquable s'offre à la Première Commission de tirer parti des changements constructifs survenus sur le plan international ainsi que de les encourager et de les appuyer. La délégation bulgare est disposée à contribuer à rendre la session actuelle de la Commission productive et féconde et à coopérer avec les autres membres pour renforcer et élargir le consensus naissant sur plusieurs aspects importants de nos travaux.

M. LUNA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : J'aimerais rendre plus tard, dans un avenir rapproché, l'hommage que mérite pleinement don Alfonso García Robles. Qu'il me suffise, pour l'instant, de dire que sa mort soudaine, survenue récemment, a laissé un grand vide - celui de son grand talent.

Dans la période encourageante actuelle, qu'il me soit permis de féliciter M. Mroziewicz de son élection à la présidence de la Première Commission. La nécessité de reformuler les concepts et les pratiques qui ont guidé nos travaux durant les dernières années exigera de nous tous une créativité particulière, car nous avons des défis sans précédent à relever dans le domaine du désarmement.

La tâche qui nous attend est difficile parce qu'elle remet en question des réalités et des idées bien ancrées, comme la rigidité des structures internationales de pouvoir ou le caractère dissuasif de l'équilibre de la terreur, autant de notions qui ont engendré une impression de fatalité inexorable. Les occasions historiques sont, par définition, fugaces, et la fluidité actuelle des relations internationales fournit un moment absolument propice que nous ne devons pas laisser passer.

La délégation du Pérou est disposée à participer activement à cette nouvelle étape de nos travaux et est convaincue que, sous votre direction, Monsieur le Président, la Première Commission obtiendra les résultats que tous espèrent.

Je veux également exprimer les félicitations de ma délégation aux autres membres de la Commission et manifester notre reconnaissance au Secrétariat pour son travail.

Durant les dernières décennies, l'effort soutenu de la communauté internationale, dans le contexte d'un grave conflit idéologique et de la menace permanente d'un affrontement militaire aux conséquences inimaginables, a néanmoins entraîné la création d'importants instruments juridiques dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements. Ces instruments constituaient des digues, fragiles certes, mais qui, cependant, pouvaient être renforcées devant la prolifération effrénée des armes nucléaires.

Dans la conjoncture actuelle, un nombre important d'Etats parties au Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires ont estimé qu'il

M. Luna (Pérou)

était temps de l'amender afin d'obtenir l'élimination complète de ces essais, qui sont devenus anachroniques dans les circonstances actuelles. Suite à la Conférence d'amendement, les négociations et les consultations en vue de sa reprise en temps opportun doivent se poursuivre et recevoir le plein appui des Etats parties. En ce sens, nous réaffirmons notre confiance dans les efforts que fait le Président de la Conférence, l'Ambassadeur Ali Alatas.

La Première Commission pourrait, pour compléter ces efforts, recommander, à la présente session, que le Comité spécial de la Conférence du désarmement sur l'arrêt des essais nucléaires reçoive un mandat de négociation en vue d'atteindre l'objectif final : l'interdiction totale de ces essais.

En ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mon gouvernement réaffirme qu'il doit tendre à l'universalisation et être prolongé indéfiniment à la suite de la Conférence de 1995.

A cet égard, le Pérou se félicite de l'adhésion du Mozambique, de la Zambie, de la Tanzanie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud au Traité sur la non-prolifération et du fait que la France et la Chine ont fait connaître leur intention d'y adhérer dans un avenir proche.

Toutefois, avant de réaliser les objectifs d'universalisation et de prolongation indéfinie du Traité sur la non-prolifération, il faut régler quelques problèmes. Premièrement, les Etats nucléaires parties au Traité doivent s'engager fermement à éviter à tout prix la prolifération verticale des armes nucléaires, ce qui permettrait, en outre, d'enlever du poids aux critiques formulées au sujet du caractère discriminatoire du Traité. Deuxièmement, toutes les obligations du Traité doivent être dûment respectées, particulièrement celles qui concernent le transfert de technologie nucléaire à des fins pacifiques aux Etats non dotés d'armes nucléaires. De plus, un système de vérification efficace est nécessaire afin d'éviter que se renouvellent les événements survenus récemment dans le golfe Persique.

Quant au Traité sur l'interdiction des armes bactériologiques, mon gouvernement salue les importants progrès réalisés à la troisième Conférence d'examen. De même, il conviendrait que l'Assemblée générale confère un large mandat au Secrétaire général, afin que soient pleinement respectés les engagements pris par les Etats parties à la Déclaration finale de la

M. Luna (Pérou)

Conférence, notamment les engagements relatifs à la coopération internationale à des fins pacifiques dans ce domaine.

Par ailleurs, ma délégation est heureuse des progrès importants enregistrés, dans le cadre de la Conférence du désarmement, par le futur traité sur l'interdiction des armes chimiques.

De plus, elle réaffirme la pleine validité du Traité de Tlatelolco et exhorte les pays de la région à y adhérer dès que possible. Elle invite aussi les Etats nucléaires qui ne l'ont pas fait à signer et ratifier le Protocole additionnel I de ce Traité.

Mon gouvernement s'inquiète de l'état actuel des négociations qui ont lieu à la Conférence du désarmement. Nous disposons du rapport de cet organe et ne pouvons que lancer un appel aux Etats qui participent à ses travaux comme membres de plein droit pour qu'ils unissent leurs efforts afin que la Conférence du désarmement puisse s'acquitter pleinement de son mandat en tant que seule instance internationale de négociation en cette matière.

Nous avons salué les progrès réalisés relativement à la Convention sur les armes chimiques, mais ne pouvons faire de même à propos des autres questions à l'ordre du jour de la Conférence. Il existe des comités spéciaux qui n'ont aucun mandat précis et dont les travaux ne constituent qu'un simple exercice de procédures, sans effet tangible sur des questions aussi délicates que celles qui touchent au désarmement et à la sécurité internationale.

Les efforts faits en faveur du désarmement nucléaire doivent être complétés par des mesures spécifiques relatives aux armes classiques, dont la prolifération a les conséquences les plus directes sur les pays en développement.

Les dépenses consacrées aux armes classiques et aux forces armées représentent environ 80 % des dépenses militaires mondiales. Un pourcentage important des budgets nationaux de tous les pays est consacré à la production ou à l'acquisition d'armes classiques. Les conflits actuels s'appuient massivement sur ce type d'armes. A cela s'ajoute une nouvelle génération d'armes classiques, à haut potentiel destructeur, qui peut engendrer une nouvelle course aux armements et des déséquilibres régionaux.

Paradoxalement, l'après-guerre froide a mis en relief la persistance de certains conflits régionaux et l'existence de revendications nationalistes que

M. Luna (Kérou)

l'on croyait réglées. Cette situation stimule malheureusement la production et le transfert d'armes classiques et constitue ainsi une menace à la sécurité dans le contexte international qualitativement nouveau. Le règlement de ces problèmes suppose la reformulation de notre approche du problème de la sécurité internationale et l'adoption de mesures concrètes.

L'une des questions cruciales de la session actuelle est celle du transfert international d'armes, dont la grande importance exige une approche globale de la part de l'Organisation pour pouvoir en examiner tous les aspects.

M. Luna (Pérou)

Le phénomène des transferts internationaux d'armes est complexe. Ses principaux éléments ont été énoncés dans la résolution (43/75 I) adoptée en la matière en décembre 1988, dans laquelle il est dit qu'il faut examiner cette question sous tous ses aspects en raison des effets potentiels qu'elle peut avoir dans les régions où les conflits régionaux menacent la paix et la sécurité internationales, de leurs effets négatifs sur le processus de développement économique et social de tous les peuples et de l'augmentation du trafic d'armes illicite et clandestin.

Les transferts d'armes représentent une faible proportion des dépenses militaires mondiales, mais les incidences d'ordre politique, économique et social qu'elles peuvent avoir dépassent le volume quantitatif des transactions actuelles.

Le trafic d'armes illicite ou clandestin constitue un élément déstabilisateur pour de nombreux pays. Dans le cas du Pérou et d'autres pays d'Amérique latine, les activités des trafiquants de stupéfiants et des terroristes renforcent le trafic illicite d'armes, que les Etats ont de plus en plus de mal à contrôler. Il faut souligner que ces activités menacent l'existence même des régimes démocratiques de la région que les populations ont établis au prix de grands efforts et sacrifices.

D'autre part, la production excessive et incontrôlée d'armements facilite le trafic illicite. Pour répondre à l'argument selon lequel contrôler cette production porterait atteinte aux principes de l'économie de marché, on peut faire observer que l'inaction face au trafic illicite conduirait à une intensification sans précédent de ce trafic, compte tenu de la persistance des problèmes internationaux auxquels nous sommes confrontés, qui sont porteurs de conflits potentiels. En conséquence, les Etats producteurs doivent trouver les moyens de contrôler plus efficacement les transferts de ces matériels vers d'autres pays.

Dans ce contexte, la mise en place d'un registre des Nations Unies pour les transferts d'armes représenterait un premier pas dans la stratégie mondiale visant à réduire sensiblement ces transferts et constituerait une importante mesure propre à accroître la confiance.

De même, ma délégation estime que ce registre ne devrait pas se limiter aux transferts d'armes, mais porter aussi sur leur production et sur les

M. Luna (Pérou)

arsenaux existants. C'est pourquoi il convient de constituer en même temps un groupe d'experts qui collaborerait avec le Secrétaire général des Nations Unies afin de répondre aux objectifs de tous les Etats, conformément au rôle universel et non discriminatoire de l'Organisation. Ce groupe devrait tenir compte du principe imprescriptible de la légitime défense des Etats.

Ma délégation estime que le travail accompli par le Groupe d'experts sur les transferts internationaux d'armes mérite la reconnaissance de toutes les délégations ici présentes.

Dans sa politique extérieure, le Pérou attache une importance particulière aux processus régionaux de désarmement, convaincu que cette approche est un élément central de l'objectif de désarmement général et complet. Elle offre des possibilités concrètes de parvenir à des accords spécifiques sur la réduction des armements, qui permettront de mettre en place des plans de sécurité complète à un niveau régional.

C'est pourquoi, conformément à sa position traditionnelle, le Pérou préconise la discussion dans les diverses instances régionales de dispositions concernant différents aspects de cette question, tels que, par exemple, les transferts d'armes, le désarmement classique au niveau régional, les moyens de favoriser la confiance, la sécurité et le développement, pour faire en sorte que ces questions puissent recevoir un appui politique suffisant et contribuer ainsi à l'ouverture de négociations bilatérales et multilatérales concrètes en vue du désarmement régional.

Dans ce contexte, ma délégation juge nécessaire de souligner que la sécurité de la région d'Amérique latine est intimement liée au processus de développement économique et social. C'est pourquoi les aspects sociaux, économiques, humanitaires et écologiques devraient être examinés en même temps que les questions militaires dans le cadre approprié pour appliquer des systèmes concrets de sécurité intégrale au niveau régional.

C'est pourquoi le Président péruvien, M. Alberto Fujimori, a proposé, lors du premier Sommet ibéro-américain, tenu à Guadalajara (Mexique), en juillet dernier, une politique de désarmement régional fondée sur la renonciation à la fabrication et à l'utilisation d'armes de destruction massive, sur la réduction des armements et sur l'utilisation des ressources ainsi libérées pour la promotion du développement de la région.

M. Luna (Pérou)

Cette proposition s'inscrit dans une conception nouvelle de la sécurité, qui vise également à assurer le maintien de la stabilité des gouvernements légitimement constitués face aux menaces qui, tels le trafic des stupéfiants et le terrorisme, prennent des dimensions régionales et mondiales.

Dans ce contexte, le Pérou a invité les pays membres du Groupe de Rio à une réunion extraordinaire à Lima, en 1992, pour convenir de renoncer ensemble à acquérir tout type d'armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, chimiques et biologiques.

Dans ce contexte, mon pays se félicite de la signature de l'Engagement de Mendoza sur l'interdiction complète des armes biologiques et chimiques. Elle constitue un véritable progrès et montre la nature pacifique de la région.

Le Gouvernement péruvien estime que les Nations Unies ont un rôle fondamental à jouer dans le domaine du désarmement. A cet égard, un effort conjoint des Etats Membres permettrait une réorganisation prometteuse des travaux de la Commission du désarmement. Les mesures prises par l'Organisation dans le domaine de la diffusion de l'information au moyen de la Campagne mondiale méritent notre éloge malgré le manque de ressources. Les Centres régionaux des Nations Unies pour le désarmement, la paix et le développement en Afrique, en Asie et en Amérique latine prennent une importance particulière, tant pour ce qui est de la réalisation des objectifs de la Campagne mondiale pour le désarmement que de la promotion de réunions et de séminaires sur le plan régional destinés à encourager une diffusion appropriée des objectifs du désarmement général et complet.

Les récents événements internationaux ont montré le rôle de premier plan que peut jouer la personne humaine, étouffée pendant trop d'années par des idéologies globales qui, en uniformisant les individus, prétendaient tout expliquer. La nouvelle réalité prouve aussi que nous avons tous une grande responsabilité : concevoir le monde futur.

A l'aube du XXI^e siècle, nous avons l'obligation morale de bâtir un monde meilleur, libéré des menaces et des craintes qui constituaient, et constituent malheureusement encore, les mécanismes irrationnels de contrôle dans les sociétés qui réclament la tolérance et une largeur d'esprit pour un avenir prometteur.

M. Luna (Pérou)

Nous vivons une période historique unique dont la permanence n'est pas forcément assurée. Nous devons donc faire des progrès importants dans le domaine du désarmement. Nous devons saisir l'occasion.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord féliciter sincèrement l'Ambassadeur Mroziewicz de son élection à la présidence de cette commission importante. Il est particulièrement satisfaisant de voir le représentant de la Pologne, pays avec lequel mon pays est lié par des liens d'amitié et de coopération, présider la Première Commission, étant donné l'évolution internationale dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale. Nous sommes tous convaincus que ses talents et sa vaste expérience permettront à la Commission de s'acquitter avec succès de ses tâches.

Je suis également heureux de féliciter les autres membres de la Commission de leur élection. Je leur souhaite plein succès dans l'accomplissement de leurs devoirs.

M. Abulhasan (Koweït)

S'il existe des Etats Membres dans notre organisation internationale qui apprécient à leur juste valeur la paix et la sécurité sur la base de leur expérience angoissante et amère, le Koweït figure principalement parmi eux par suite de l'horrible expérience qu'il a subie à la suite de l'agression et de l'occupation par les troupes iraqiennes. Du fait que cette commission est l'organe principal de l'Assemblée générale chargé des questions de désarmement et de sécurité, elle est donc tout à fait consciente des conséquences de l'agression de l'Iraq contre le Koweït sur la paix et la sécurité internationales. Ces incidences négatives ne se sont pas limitées à mon pays, le Koweït, mais se sont étendues à de nombreux peuples et pays de notre région, accompagnées d'effets transfrontières concomitants.

L'agression iraqienne a démontré la validité absolue de la doctrine et du principe de la sécurité collective. En même temps, la communauté internationale a reconnu que la paix et la sécurité, qui constituent dans notre monde contemporain un tout indivisible, dépendaient de plus en plus des efforts collectifs de la famille internationale. Par conséquent, ma délégation appuie tous les efforts qui tendent à confirmer le concept et l'importance de la sécurité collective.

Nous avons écouté récemment avec intérêt les dirigeants mondiaux déclarer sans ambiguïté devant l'Assemblée générale que l'appui international de principe honorable apporté au peuple pacifique du Koweït au cours de sa dure épreuve a représenté un tournant historique dans les relations internationales et dans le rôle que jouent les Nations Unies dans la prévention des agressions et dans le maintien de la paix et la sécurité internationales.

La réponse de la communauté internationale à l'agression iraqienne s'est reflétée dans les résolutions sans précédent du Conseil de sécurité et dans un effort militaire international inégalé pour faire échec à la domination de la force sur la justice et sur la légalité internationale. Cette réponse a été un pas irréversible sur la voie du rétablissement des objectifs et des buts politiques originaux de la Charte des Nations Unies, et de la réalisation de la vision des fondateurs de l'Organisation et des auteurs de sa Charte.

Comme S. A. R. l'Emir de l'Etat du Koweït l'a souligné dans son intervention devant l'Assemblée générale, le mois dernier, cette action sera immortalisée dans les annales de l'histoire comme une grande réalisation

M. Abulhasan (Koweït)

de cette organisation, et constituera une mise en garde pour tous ceux qui envisagent d'utiliser la force brutale contre les autres pour réaliser leurs ambitions néfastes ou pour satisfaire un besoin irrésistible - une mise en garde que les Nations Unies ne relâcheront jamais leur vigilance.

L'expérience du Koweït a montré au monde qu'au seuil du XXI^e siècle, il n'est plus possible, après les progrès réalisés par l'homme, de permettre l'emploi de la force dans les relations internationales et que la violation de la souveraineté et de l'indépendance de tout pays, petit ou grand, est inacceptable.

Le mandat et les travaux de notre commission deviennent de plus en plus importants du fait des changements positifs qui se produisent dans les relations internationales. La question du désarmement est devenue un objectif élevé et commun de toute l'humanité, qui découle d'autres objectifs élevés : assurer la survie de l'homme, écarter le spectre de l'extermination, et préserver les énormes ressources consacrées jusqu'ici aux armes de destruction massive, pour les utiliser de façon constructive en faveur du développement et du bien-être de l'humanité.

Ma délégation se félicite de l'évolution positive dans le domaine du désarmement. Nous sommes également satisfaits de ce qui a été accompli récemment par les deux superpuissances sous forme d'accords et d'initiatives historiques qui représentent de grands progrès vers la réalisation de l'objectif élevé du désarmement.

Si ces initiatives et ces accords sont suscités par un désir, dans les sociétés civilisées qui sont caractérisées par leur humanité, de maintenir la paix mondiale, nous constatons que dans notre monde d'aujourd'hui, il existe par contre certains régimes rétrogrades qui se comportent contrairement à l'esprit de notre époque, et qui ne suivent pas la marche de la civilisation. En effet, ils cherchent à mettre au point et à stocker toutes sortes d'armes de destruction massive et dans ce but gaspillent des richesses et ressources dont leurs peuples ont désespérément besoin pour assurer leur développement et leur bien-être.

Par son agression et son occupation de mon pays pacifique, le Gouvernement iraquien a prouvé l'interdépendance de la sécurité mondiale aujourd'hui et a montré que cette sécurité formait un tout indivisible. Il a

M. Abulhasan (Koweït)

également prouvé que la communauté internationale doit, dans l'intérêt de sa destinée commune et des générations futures, adopter une position ferme et unie contre tout régime qui tente, dans un recul en arrière, d'entraver cette marche historique dans la voie du désarmement, et qui, par la trahison et la ruse, entreprend de construire des arsenaux de destruction massive, défiant ainsi la volonté internationale et les résolutions issues de la légalité internationale. Il est de l'intérêt supérieur de l'humanité et du destin commun de l'homme que nous adoptions une position ferme et unie bien plus rigoureuse encore lorsque nous affrontons des régimes qui, sans conscience ni scrupules, n'hésitent pas à employer des armes de destruction massive contre des pays pacifiques, poussés simplement par leur désir d'hégémonie, d'expansion et d'influence.

Compte tenu de ses responsabilités nationales, le Koweït prendra toutes les mesures qui s'imposent pour protéger sa sécurité et sa stabilité et pour éviter une répétition de l'expérience amère par laquelle il a passé. Ces mesures seront prises en coordination avec les Etats arabes du Conseil de coopération du Golfe et certains autres pays frères et pays amis.

Les récents événements dans le Golfe ont prouvé sans le moindre doute que le fait de déclarer le Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires est devenu une nécessité indéniable et une priorité absolue dans le nouvel ordre mondial qui a émergé avec la fin de la guerre froide.

M. Abulhasan (Koweït)

L'émergence de ce nouvel ordre mondial a été renforcée par l'attitude positive de la communauté internationale qui s'est rangée du côté du droit du Koweït, et complémentée par les mesures adoptées à la suite de la libération du Koweït et par les efforts déployés par les grandes puissances en vue de leur propre désarmement nucléaire et d'un élargissement de la détente et de l'entente internationale. Tout cela a eu un impact positif sur les relations internationales, les conflits régionaux, et sur la manière dont les Etats envisagent le nouveau rôle des Nations Unies.

Lorsque nous parlons de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, nous ne nous limitons pas à l'Iraq; tous les pays de la région doivent faire partie de la zone, Israël surtout qui, comme la communauté internationale le sait bien, possède un arsenal nucléaire qui a un effet déstabilisant sur la région et oblige les autres pays de la région à tenter d'égaliser ses capacités. La communauté internationale sait aussi qu'Israël refuse d'adhérer au Traité sur la non-prolifération nucléaire, de telle sorte qu'il puisse continuer à menacer de ses armes nucléaires les pays de la région. Les événements actuels, comme ceux du passé, prouvent qu'aucun arsenal nucléaire, quelle que soit sa puissance destructrice, ne peut garantir la paix ou la stabilité d'un peuple ou d'une région; il pousserait plutôt les autres Etats vers une course aux armements redoutable qui entraînerait l'escalade de la tension, saperait l'énergie, réduirait les ressources et prolongerait les conflits.

Alors que nous nous efforçons de profiter du climat international propice pour déclarer le Moyen-Orient zone exempte d'armements nucléaires, je me félicite de l'initiative historique du Président des Etats-Unis, M. George Bush, pour réduire de façon drastique l'arsenal nucléaire de son pays. Je me félicite également de la réponse positive du Président soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev. Ces deux leaders ont prouvé que la tendance à la détente, à l'entente et au progrès en vue d'un nouvel ordre mondial a trouvé un nouvel élan et est devenue irréversible.

C'est l'esprit qui, nous l'espérons, prévaudra dans notre région, la conduisant ainsi à un havre sûr de paix, de sécurité et de stabilité.

M. MUNTEANU (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : C'est un grand plaisir et un privilège pour moi de féliciter très chaleureusement l'Ambassadeur Mroziewicz de son élection à la présidence de la Première Commission. Je suis convaincu que sous sa direction dynamique et compétente, les travaux de la session seront couronnés de succès. Nous assurons le Président de notre plein appui et de notre coopération. Les bons vœux et les félicitations de ma délégation s'adressent également aux autres membres du bureau de la Commission.

La Première Commission se réunit à un moment important pour la paix et la sécurité internationales. Au cours des deux dernières années, nous avons connu des changements et des événements dramatiques dans l'arène internationale. Nous sommes entrés dans une ère cruciale de transition alors que nous recherchons un nouvel ordre mondial. Les notions directement ou indirectement liées au langage de la guerre froide sont loin derrière nous. Après l'effondrement spectaculaire de l'affrontement Est-Ouest, la voie a été ouverte à des structures de sécurité nouvelles et créatrices. A la suite de la guerre du Golfe, le rôle des Nations Unies dans les questions de paix et de sécurité internationales est beaucoup plus conforme aux dispositions remarquables de la Charte. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, la Roumanie a apporté sa propre contribution à cette entreprise très importante, qui aura un impact particulier sur le climat de la sécurité internationale. Nous partageons entièrement l'opinion selon laquelle aucun effort ne devrait être épargné pour tirer parti de l'élan qui vient de se produire. Dans ce contexte, la limitation des armements et le désarmement devraient être également considérés dans une nouvelle perspective.

En Europe, nous assistons à des changements fondamentaux liés aux changements qualitatifs des relations de sécurité. Le Sommet de Paris en novembre dernier et la Charte pour une nouvelle Europe signée à cette occasion devraient être considérés comme des jalons sur la voie qui mène à une nouvelle identité pour notre continent, ouvrant des perspectives sans précédent pour la sécurité et la coopération.

En examinant la situation en Europe aujourd'hui, on ne peut ignorer les préoccupations légitimes des pays de l'Europe de l'Est en ce qui concerne leur sécurité. A une époque où nous travaillons intensément à l'édification d'une

M. Mușteanu (Roumanie)

région de culture complètement européenne, à la création d'une dimension humaine commune et au développement d'une intégration économique, la nécessité de créer un nouveau système de sécurité se pose aussi. Pendant sa visite officielle à Bucarest, le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), M. Manfred Wörner, a exprimé l'opinion selon laquelle les préoccupations de sécurité de la Roumanie, comme les préoccupations de sécurité d'autres pays de l'Est, doivent être prises en considération dans tous les nouveaux arrangements en Europe. Dans les circonstances actuelles, comme les autres Etats de la région, la Roumanie se tourne vers l'OTAN pour réaliser ses attentes dans le domaine de la sécurité nationale et la stabilité régionale, parce que cette alliance, qui prouve sa capacité à s'adapter aux réalités nouvelles du continent, joue un rôle majeur dans l'Europe d'aujourd'hui et jouera un rôle important dans l'Europe de demain. Nous partageons entièrement la conviction exprimée par les Etats membres de l'OTAN que "leur propre sécurité est inséparablement liée à celle de tous les autres Etats d'Europe". Nous apprécions d'autant plus la décision commune des Etats membres de l'OTAN d'"exprimer leur attachement à une association de sécurité en évolution".

Quant à la réalisation d'une plus grande stabilité et d'une plus grande sécurité à un niveau plus bas d'armements, la conclusion du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, ainsi que la nouvelle série de mesures de confiance et de sécurité convenues dans le Document de Vienne sont des pas importants sur la voie menant à cet objectif.

Les négociations en cours sur les niveaux d'effectifs militaires en Europe, ainsi que les négociations sur les mesures supplémentaires de confiance, offrent d'autres possibilités de renforcer la stabilité et la sécurité sur notre continent. Nous partageons l'opinion exprimée ici par la délégation des Pays-Bas au nom des 12 membres de la Communauté économique européenne selon laquelle le développement ultérieur d'un dialogue de sécurité et de mesures de limitation des armements sera inscrit dans le cadre plus large du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). A cet égard, la Roumanie participe activement aux consultations visant à établir de nouvelles négociations en 1992, après la conclusion de la Réunion de suivi d'Helsinki. Avec d'autres pays européens,

M. Munteanu (Roumanie)

nous nous félicitons du résultat encourageant de la série de négociations préliminaires récentes sur un accord ciels ouverts en tant que pas important vers la transparence militaire et les mesures de confiance. L'accord bilatéral entre la Roumanie et la Hongrie sur un régime de ciels ouverts qui a été signé en mai dernier à Bucarest est une mesure complètement nouvelle à cet égard.

M. Munteanu (Roumanie)

Malheureusement, on ne peut dire qu'aucun obstacle ne se dresse sur la voie qui favoriserait un système nouveau et efficace de sécurité régionale, de stabilité et de paix partout en Europe. A preuve, le conflit en Yougoslavie. Nous applaudissons et appuyons la Communauté économique européenne (CEE) dans les efforts qu'elle fait pour favoriser un règlement politique de la crise yougoslave. La Roumanie a participé et contribue activement aux négociations et à l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité relative à cette question. En tant que voisins, nous estimons que les pays limitrophes de la Yougoslavie ont la grande responsabilité de faciliter une solution à la table des négociations. La Roumanie applique strictement l'embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armes et d'équipement militaire à la Yougoslavie, demandé dans la résolution 713 (1991) du Conseil de sécurité.

L'année 1991 sera considérée comme une année très importante dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Le monde entier et principalement les pays européens ont appris avec une profonde satisfaction la destruction des derniers missiles nucléaires à portée intermédiaire basés sur terre, américains et soviétiques, conformément au Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI). La conclusion du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) entre les Etats-Unis et l'Union soviétique est un élément essentiel du processus de contrôle des armements nucléaires et de la vérification. Elle conduit en particulier vers une stabilité accrue grâce aux réductions substantielles des armes offensives stratégiques les plus déstabilisatrices : les missiles balistiques. Le Traité START offre aussi la base nécessaire à d'autres mesures relatives au contrôle des armes nucléaires. Nous accueillons avec satisfaction la déclaration faite devant cette commission par M. Ronald F. Lehman II, Directeur de l'Agence du contrôle des armements et du désarmement des Etats-Unis, selon laquelle les Etats-Unis ont l'intention de ratifier le Traité START et comptent sur l'Union soviétique pour faire de même.

Les initiatives unilatérales, relatives aux armes nucléaires, annoncées récemment par le Président Bush, et celles annoncées en retour par le Président Gorbatchev sont des progrès extrêmement importants vers des niveaux inférieurs d'armements et vers une plus grande sécurité. Il est très

M. Munteanu (Roumanie)

encourageant que les deux principales puissances nucléaires montrent ainsi leur responsabilité particulière et leur détermination. Nous estimons que ces décisions contribuent grandement aux efforts faits en vue de renforcer davantage la stabilité et la sécurité internationales dans le domaine nucléaire. Dans la perspective d'un pays européen, ces nouvelles mesures et ces nouvelles propositions revêtent une importance particulière car, pour la première fois, elles concernent les missiles nucléaires à courte portée déployés en grands nombres en Europe. L'élimination de toutes les armes nucléaires tactiques lancées à partir du sol, la suppression de toutes les armes nucléaires tactiques des navires, des sous-marins et des bases de l'aéronaval basées à terre et la destruction d'un grand nombre de ces armes représentent une réponse particulièrement constructive et positive aux nouvelles réalités qui règnent en Europe et encouragent la stabilité et la sécurité de la communauté internationale tout entière. Nous estimons que les décisions des Etats-Unis et de l'Union soviétique de ne plus placer leurs bombardiers stratégiques en état d'alerte et de remettre les armes dont ils sont équipés dans les zones de stockage sont des mesures importantes sur la voie d'une nouvelle amélioration du climat international, notamment parce qu'elles réduisent le risque d'une attaque nucléaire due à une erreur ou à un accident. L'arrêt de certains programmes de mise au point de plusieurs types d'armes nucléaires et le gel des niveaux existants d'autres armes analogues, annoncés par les Etats-Unis et l'Union soviétique, peuvent être considérés comme faisant partie d'une tendance normale qui prévaut maintenant et reflètent les nouvelles réalités dans les relations tant bilatérales qu'internationales.

Nous nous réjouissons de la décision qu'ont prise les deux puissances nucléaires d'adopter des mesures unilatérales immédiates sans attendre des négociations en vue d'établir un cadre juridique bilatéral. Nous sommes certains qu'une fois appliquées, ces mesures deviendront une tendance internationale irréversible. Dans le même esprit positif, nous apprécions particulièrement les mesures annoncées concernant les réductions d'armes nucléaires et les propositions destinées à amorcer des négociations intenses en vue d'une nouvelle limitation des arsenaux nucléaires des deux puissances nucléaires.

M. Munteanu (Roumanie)

L'initiative du Président Bush, la réponse positive du Président Gorbatchev, les propositions récentes du Président Mitterrand ainsi que les réactions positives et l'appui venant des capitales du monde entier indiquent que nous sommes au seuil d'un processus qui nous conduira vers le démantèlement des mécanismes de base des armements nucléaires.

Attaché à la cessation complète des essais nucléaires pour des raisons pratiques évidentes, mon pays est pour des principes permettant de parvenir à cet objectif graduellement. Conformément à cette démarche souple et réaliste, la Roumanie se réjouit de l'entrée en vigueur des Protocoles du Traité de limitation des essais et du Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques, signés par les Etats-Unis et l'Union soviétique en juin 1990. Dans le même contexte, nous prenons note de la tendance évidente vers la limitation des essais nucléaires en diminuant le nombre des explosions.

La Roumanie est pour le rétablissement du Comité spécial à la session de 1992 de la Conférence du Désarmement, afin qu'il poursuive son examen relatif à une interdiction des essais nucléaires, amorcé à la session de cette année de la Conférence. Nous espérons pouvoir augmenter notre contribution aux travaux de fond du Comité spécial ainsi qu'à ceux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques.

Depuis le début de 1990, la Roumanie se voue pleinement aux efforts multilatéraux faits actuellement pour renforcer le régime global de non-prolifération et y participe activement. Conformément aux engagements qu'elle a pris à l'égard de la non-prolifération, la Roumanie mène dans ce domaine une politique ferme et elle a récemment adopté des règlements spéciaux sur le contrôle des exportations ayant trait à toutes les questions liées à la production des armes. Cette année, mon pays est devenu membre du Groupe des fournisseurs nucléaires. Dans le même esprit, la Roumanie a décidé d'accepter les principes directeurs du Régime de contrôle de la technique des missiles (MTCR) et de se joindre à ce groupe. Nous entretenons des relations très étroites avec les membres du Groupe australien qui s'efforce d'augmenter l'efficacité de son contrôle sur les matériaux chimiques et biologiques.

M. Munteanu (Roumanie)

La Roumanie considère que le TNP est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire. Nous nous réjouissons de l'accession au TNP du Mozambique, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe. L'intention déclarée de la France et de la Chine de devenir parties au TNP revêt une importance particulière. Grâce à cela, tous les membres permanents du Conseil de sécurité auront accédé à ce traité qui est l'un des piliers d'un système international stable de paix et de sécurité. Un régime de non-prolifération efficace exige des mesures appropriées pour empêcher l'accès aux matériaux, à l'équipement et à la technologie nucléaires dans des buts autres que pacifiques. Mon pays remplit de bonne foi toutes les obligations qu'il a assumées dans le cadre du TNP et dans le cadre du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi que dans le cadre d'autres arrangements reconnus dans le domaine des transferts nucléaires qui sont partie intégrante du régime de non-prolifération.

M. Munteanu (Roumanie)

Depuis la guerre du Golfe, la communauté internationale s'inquiète de plus en plus au sujet des armes chimiques, de leur utilisation et de leur prolifération éventuelles. A notre avis, la conclusion dans les meilleurs délais d'une convention sur l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la production et du stockage d'armes chimiques et leur destruction est devenue une question particulièrement importante et urgente. La Roumanie participe au processus de négociation de la Conférence du désarmement sur le projet de convention relatif aux armes chimiques et, à l'instar d'autres pays, a adopté un certain nombre de mesures constructives pour accroître la confiance et favoriser la conclusion de cette convention. Mon pays, attaché sans réserve à la réalisation d'une interdiction totale et globale des armes chimiques, a déclaré à maintes reprises au cours des deux dernières années qu'il ne possède pas d'armes chimiques ni les moyens de les produire et qu'il n'a aucune intention de les acquérir. La Roumanie a l'intention de devenir partie originaire à la convention sur les armes chimiques. Je suis heureux d'annoncer qu'en ce qui concerne les armes chimiques, et plus précisément le Protocole de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, le Parlement roumain a adopté cette année une loi portant sur le retrait des réserves qu'il avait exprimées il y a longtemps sur ce protocole. Pour notre part, après la déclaration faite le 13 mai par le Président Bush et les progrès réalisés au cours des négociations, il y a lieu d'espérer que la convention sur les armes chimiques sera conclue au cours de l'année 1992.

En ce qui concerne la troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, l'accord sur l'amélioration et l'adoption de nouvelles mesures de confiance, ainsi que sur la convocation d'une réunion d'experts pour examiner la question de la vérification, peuvent être considérés comme des réalisations importantes. A cette occasion, la Roumanie a présenté un document de travail portant sur des mesures à l'échelon national susceptibles de promouvoir les objectifs de non-prolifération grâce à la transparence et au contrôle, ainsi que des propositions visant à renforcer le régime de la Convention.

La Roumanie attache beaucoup d'importance à la limitation des armes et aux mesures de désarmement à l'échelon régional. Il est normal que les

M. Munteanu (Roumanie)

initiatives et les activités dans ce domaine soient surtout entreprises par les pays intéressés et selon les caractéristiques particulières à chaque région. Il serait utile de dégager des principes d'ordre général de l'expérience positive acquise jusqu'à présent. La conclusion du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et le Document de Vienne sur une nouvelle série de mesures de confiance et de sécurité adoptées dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) méritent d'être évoqués dans ce contexte. Il semble que la limitation des armes et les mesures de désarmement à l'échelon national doivent avant tout faire face aux capacités militaires les plus déstabilisantes, aboutir à un équilibre militaire stable aux niveaux les plus bas, qui assure une sécurité égale et non réduite à tous et qui comporte une vérification appropriée, et ne pas conduire aux transferts accrus d'armes dans d'autres régions.

Cela m'amène à la question des transferts internationaux d'armes. Ma délégation se félicite de l'Etude sur les moyens de favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes classiques, préparée par le groupe d'experts gouvernementaux et publiée sous la cote A/46/301. L'une des propositions concrètes avancées dans ce document a trait à la création d'un registre non sélectif et universel des transferts d'armes sous les auspices des Nations Unies. Comme l'Ambassadeur Donowaki, du Japon, l'a souligné ici lors de son importante déclaration à ce sujet, un registre de transfert des armements des Nations Unies ne visant qu'une plus grande transparence en tant que première étape dans l'instauration de la confiance, il importe de faire preuve de retenue et de prudence dans le domaine des transferts d'armements et de promouvoir le désarmement sous tous ses aspects. La délégation roumaine est prête à appuyer et à parrainer une initiative concrète dans ce domaine qui se dégagera à l'issue des consultations entre les Douze, le Japon et d'autres pays intéressés, et à apporter sa contribution pour que le projet de résolution reçoive un appui écrasant de la part des membres de la Commission.

La transparence dans les transferts internationaux d'armes n'est qu'un aspect, dans un contexte plus large, de la tendance à favoriser une plus grande ouverture et des informations objectives sur les questions militaires en général. Un rapport annuel sur les budgets militaires et une plus grande participation à cette tâche pourraient également fournir des éléments

M. Munteanu (Roumanie)

supplémentaires pour renforcer la confiance mutuelle. Nous sommes pour l'appui croissant qui est accordé par la Commission du désarmement aux informations objectives sur les questions militaires. Nous constatons également avec satisfaction le rôle accru de l'appareil de désarmement des Nations Unies pour favoriser des approches nouvelles et approfondies, notamment dans le domaine de la vérification. Nous tenons à dire notre reconnaissance au Département des affaires du désarmement pour les efforts qu'il fait et pour ses contributions dynamiques dans le domaine de la limitation des armes et du désarmement aux niveaux multilatéraux.

En tant qu'Etat membre de la Conférence du désarmement, la Roumanie s'intéresse particulièrement à améliorer davantage le fonctionnement de cette instance de négociation multilatérale, qui traite de la limitation des armements et du désarmement. Nous nous félicitons du nombre croissant d'Etats qui participent aux travaux de la Conférence. Même si ces Etats ne sont pas membres à part entière, nombre d'entre eux apportent des contributions notables. Un exemple frappant à cet égard est la large participation sans précédent des observateurs aux négociations sur la convention relative aux armes chimiques. Il faut s'efforcer d'améliorer davantage les travaux de la Conférence de Genève afin d'accroître son efficacité et son activité pragmatique.

En ce qui concerne la Première Commission de l'Assemblée générale, nous appuyons particulièrement les idées et propositions tendant à rationaliser ses procédures et à simplifier son ordre du jour. Au cours de nos délibérations et négociations ainsi que dans nos travaux, il faut privilégier l'examen des problèmes réels d'aujourd'hui dans un esprit plus réaliste. Il est de plus en plus reconnu que ni le degré d'affrontement ni le nombre de résolutions adoptées ne sont de véritables critères pour évaluer nos activités et nos résultats. Nous sommes ici avant tout pour fixer des priorités en vue d'une recherche active et constructive d'un consensus important sur les solutions et les directives pratiques pouvant contribuer aux efforts qui sont faits au niveau multilatéral dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

La séance est levée à 12 h 40.